

CAA du SNES-FSU Normandie – vendredi 15 janvier 2021

Texte action voté.

Situation générale

Alors que les indicateurs d'un plus fort appauvrissement de la population se multiplient, que le nombre d'allocataires du RSA s'envole depuis la crise sanitaire, que les files d'attente devant les distributions d'aide alimentaire s'allongent,... la réponse du gouvernement est la poursuite d'une politique à la fois libérale et sécuritaire, jouant à la fois sur une précarité renforcée et les peurs, les replis sur soi, reprenant même parfois des solutions prônées par l'extrême droite. Le projet de loi dit de « sécurité globale » à laquelle la FSU s'oppose en est l'illustration, la FSU doit continuer à s'impliquer dans les mobilisations, notamment les 16 et 30 janvier prochains. De même l'opposition au projet de loi sur « les séparatismes » doit être réaffirmée. En focalisant le débat sur les questions sécuritaires et identitaires, l'exécutif fait une tentative, dangereuse de doter l'État de capacités coercitives élargies pour imposer ses politiques en muselant les oppositions. Le fichage étendu par décret (fichiers PASP) des militant.e.s illustre cette orientation, tout comme la dissolution arbitraire du CCIF - au delà des réserves que l'on peut avoir vis-à-vis de cette association - qui témoigne d'une tentative de remise en cause de la loi de 1901 et de la liberté d'association. Le projet de loi séparatisme prévoit d'ailleurs des possibilités étendues de dissolution des associations sur décision administrative.

Le SNES, avec la FSU, doit amplifier le travail syndical unitaire pour souligner l'apport de la Fonction publique aux besoins des usagers, encore plus en période de crise sanitaire, économique et sociale. Rendre crédibles les alternatives économiques et sociales que nous portons est une urgence.

La dette publique reste un épouvantail commode pour le gouvernement qui ne cesse de répéter que les ménages devront payer la crise. Le premier Ministre a ainsi installé une commission chargée d'étudier "l'avenir des finances publiques". Sa lettre de mission dessine des objectifs d'obédience libérale : la trajectoire à rechercher est celle d'une réduction du déficit et de la dette. Le choix politique est donc clair concernant les finances publiques pour les années à venir : c'est celui de l'austérité. La marge de manœuvre pour le gouvernement réside dans la diminution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales, et la réduction des transferts sociaux. c'est ainsi qu'il faut comprendre les appels répétés du ministre de l'économie Bruno le maire à remettre sur le métier la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.

Le projet de loi 4D, présenté sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales, cache mal une nouvelle phase de privatisation, sous couvert de décentralisation. La FSU doit amplifier sa campagne pour informer et mobiliser l'ensemble des collègues sur les dangers de cette loi et les menaces qu'elle représente pour les personnels et le statut, notamment dans le second degré pour les gestionnaires et les infirmières scolaires.

Contexte sanitaire

De nombreux collègues continuent à se battre au quotidien pour obtenir du gel dans les salles. Dans les collèges où le dispositif « une salle, une classe » a été mis en place, il est très difficile d'obtenir des chariots pour déplacer du matériel lourd d'une salle à l'autre... Ce sont des exemples parmi d'autres des contraintes qui s'imposent désormais aux équipes et que l'administration semble le plus souvent vouloir ignorer. Dans les faits, cela épuise les personnels (enseignants, CPE et AED, mais aussi agents d'entretien...) et dégrade nettement le climat scolaire sans s'inscrire dans une organisation cohérente qui garantirait réellement la santé de toutes et tous.

Le protocole sanitaire dit « renforcé » suppose une aération des salles rendue difficile en plein hiver alors même que la circulation de virus semble plus importante en ce mois de janvier.

Enfin, les inéquités constatées dans la mise en œuvre d'un allègement des effectifs en lycée est un nouveau révélateur du renvoi au local permanent et de la déréglementation à l'œuvre dans l'Education Nationale, qui place les élèves dans des conditions d'enseignement très différentes d'un établissement à l'autre et augmente encore les écarts à terme entre les élèves face aux épreuves et au diplôme du bac.

Le gouvernement n'accorde aucun intérêt à la jeunesse et ignore ses difficultés actuelles. Cela s'inscrit en outre dans un contexte de répression des mobilisations et de tentatives de museler la jeunesse.

Alors que les cours à l'université se déroulent en distanciel, le maintien des classes prépa en présentiel crée une disparité intolérable entre les étudiants, qui aura des répercussions sur les chances de réussite au concours. Le SNES-FSU revendique un cadrage national des mesures sanitaires dans les établissements.

Les élu.e.s du SNES-FSU dans les différents CHSCT continuent d'exiger toutes les garanties sanitaires pour les personnels et les élèves, ainsi qu'une réelle transparence dans les chiffres transmis par l'administration, notamment alors que les données de Santé Publique France indiquent que les chiffres de contamination semblent en nette hausse chez les plus jeunes.

Salaires et rémunérations

Jean-Michel Blanquer évoquait en janvier 2020 « une revalorisation historique », les annonces faites en novembre et décembre montrent qu'on en est encore loin : tous les personnels ne sont pas concernés, les montants avancés ne permettent même pas de rattraper les pertes dues à l'inflation, la prime d'équipement est d'un montant beaucoup trop faible et les CPE et professeurs documentalistes en sont exclus. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE sont sans appel. Le SNES-FSU doit poursuivre sa campagne pour une vraie revalorisation de nos métiers.

PsyEN, CIO, DRONISEP

Les PsyEN EDO, DCIO ont été sollicités pour participer au salon de l'Étudiant en janvier et au salon des métiers de l'AROM en février. Alors que le ministère recrute de moins en moins de PsyEN EDO (80 postes en 2021) et assèche la profession, près d'un tiers de contractuels, le rectorat leur demande d'aller tchatter dans ces salons qui se tiendront virtuellement ! Le SNES-FSU en posant un préavis de grève couvrant les jours des salons soutient la démarche des collègues qui refusent de répondre à cette commande dénaturant leur travail quand il est déjà difficile aux PsyEN de remplir leurs missions prioritaires en collège, en lycée dans le contexte actuel.

Par ailleurs, avec l'obligation de formation 16-18 qui vise à lutter contre le décrochage et la précarité, les CIO sont fortement sollicités et ce sans aucun moyen supplémentaire pour pouvoir contacter les jeunes, les recevoir, répondre au numéro vert, réactualiser les listes 4 fois par an (avant 2 fois), puis en temps réel pour « trouver les invisibles ». Le SNES ne peut que partager ces objectifs généraux, cependant les textes n'évoquent pas la nécessité d'amener les jeunes à l'obtention d'une qualification, il s'agit plus d'une obligation de solution, et l'on risque de se retrouver sur le registre de l'occupationnel plutôt que sur celui de la formation et de l'élévation de la qualification. Les solutions proposées aux jeunes ne permettent pas un retour en formation initiale. Malgré l'âge des jeunes concernés par cette obligation de formation, les solutions sont quasiment toutes externalisées.

Pour véritablement lutter contre le décrochage scolaire le SNES demande :

- Des moyens réels en termes de formation. Une augmentation du nombre de places en LP ainsi qu'une offre plus large de filières par bassin de formation. Une augmentation de places plus largement dans l'enseignement supérieur pour les décrochés de Parcoursup.
- La création de dispositifs de remédiation pédagogique et de remobilisation aux différents niveaux du système éducatif, au sein de l'École, permettant de retrouver un parcours de formation qualifiant.
- Le développement des ateliers de maîtrise de la langue française destinés aux jeunes allophones de plus de 16 ans afin qu'ils puissent ensuite entrer en formation (les MNA sont concernés par l'OF)
- Des postes de PsyEN et le maintien de tous les CIO

Du côté de l'ONISEP, à terme les brochures papier post 3^{ème} et post bac éditées jusqu'à présent par les DRONISEP devraient disparaître (dernière édition cette année par la région ?) car le choix opéré par la région responsable de l'information est de mettre à disposition ces supports sous format numérique. Le confinement a pointé les fortes inégalités face au numérique, tous les élèves ne sont pas correctement équipés, les problèmes de connexion. Pour le SNES-FSU il est important que tous les élèves puissent continuer à avoir un accès facile à l'information sur tout le territoire normand, les brochures papier le permettent et restent un support essentiel pour les élèves, les familles, les équipes éducatives, les PsyEN.

AESH et PIAL.

Alors que le SMIC a été revalorisé au 1er janvier 2021, le SNES-FSU dénonce le niveau indécent de la

rémunération des AESH et de sa nouvelle dégradation : le montant du SMIC dépassant ainsi le niveau 2 de la grille de rémunération des AESH. En l'absence de la revalorisation des niveaux intermédiaires de cette grille, le SNES-FSU revendique la création d'un cadre d'emploi statutaire et milite pour une amélioration des rémunérations des AESH.

Par ailleurs, les AESH étaient auparavant majoritairement affectés sur un établissement auprès d'un élève, l'organisation par PIAL a totalement désorganisé l'accompagnement des élèves en situation de handicap et dégradé les conditions de travail de nos collègues : affectation sur plusieurs écoles et établissements, élargissement de la zone d'intervention à toutes les communes du PIAL, accompagnement de plusieurs élèves en mutualisant le plus possible, possibilité d'intervenir auprès d'élèves de la maternelle au lycée dans les PIAL inter degrés. L'institution demande aujourd'hui plus d'adaptabilité, plus de flexibilité, plus de mobilité au détriment le plus souvent du service rendu.

Education prioritaire

Alors que les attaques contre l'Éducation prioritaire se précisent : restriction du périmètre de l'EP avec la fin du label REP, développement de la contractualisation, expérimentée cette année dans trois académies, risque de baisse des moyens à très court terme, moyens qui seraient alloués sur des contrats de projet et non plus par rapport à des critères sociaux, développement des cités éducatives qui ouvrent la porte à la main mise des collectivités locales et transforment les établissements en lieu de dérégulation. La section académique a pris toute sa part dans l'organisation des Etats Généraux de l'Éducation Prioritaire le 5 janvier en Seine-Maritime et le 21 janvier dans l'Eure pour préparer les États généraux de l'Éducation prioritaire initiés nationalement par la FSU le 28 janvier. Cette question sera aussi un élément de mobilisation pour le 26 janvier.

Collèges - Auto-évaluation des établissements

Cette année de nombreux collèges de notre académie sont concernés par un nouveau dispositif d'évaluation institué par la loi dite « Pour une école de la confiance ». Sur la forme, alors que les établissements et leur fonctionnement sont largement impactés par la gestion de la crise sanitaire, il n'y avait aucune urgence à enclencher ce dispositif.

Sur le fond, la nouvelle évaluation des EPLE entend imposer des dispositifs issus du nouveau management public, qui ne sont pas sans conséquences sur les établissements, et, à travers eux, sur les personnels. L'objectif étant de passer d'une logique d'obligation de moyens à une logique d'obligation de résultats. La méthode, basée sur une participation des collègues, est lourde, délétère et chronophage. Le rectorat ayant précisé que, cette année, seuls les établissements volontaires participaient à ce dispositif, le SNES-FSU appelle les équipes à s'adresser à la rectrice pour faire part de leur volonté de ne pas participer à cette auto-évaluation.

Lycées

Le passage à l'enseignement en hybride dans bon nombre de lycées de l'académie (avec des organisations diverses : demi-classe, rotation par niveau, ...) pour répondre au contexte sanitaire dégradé s'est traduit par une pression plus importante sur les équipes pédagogiques notamment en première et terminale du fait des épreuves de bac maintenues dans un calendrier très contraint et qui crée une rupture d'égalité de traitement. Les demandes des familles ont aussi pu être très fortes. Le texte publié le 24 décembre 2020 qui permet une adaptation des modalités d'examen 15 jours avant la date fixée initialement traduit une fois de plus la méconnaissance ou le mépris total du ministère pour le travail fait avec les élèves et plus généralement nos métiers. Il met en place une improvisation permanente et entraîne des situations de stress très fortes. La campagne pour exiger enfin une gestion responsable de la crise sanitaire doit être poursuivie.

Dans l'immédiat, il est urgent que les épreuves de spécialité prévues mi-mars soient reportées. Le SNES-FSU doit mener une campagne à ce sujet pour obtenir rapidement ce report, dans l'intérêt des élèves de Terminale et des collègues qui les préparent au baccalauréat.

Au-delà de la situation actuelle, la mise en place de la réforme du lycée et du bac poursuit son action destructrice en diminuant l'offre de formation dans les établissements et en accentuant les inégalités sociales et de genre dans les choix d'orientation. Le passage au contrôle continu (avec l'annulation des EC et des épreuves de spécialités abandonnées en fin de 1ere) n'est en rien satisfaisant, d'autant plus que le ministère, comme l'année dernière, n'a pour le moment donné aucun cadrage concernant sa mise en place précise. La section académique interviendra de nouveau lors des CTA des 18 et 19 janvier.

De plus, le Ministère a également décidé de relancer le développement des certifications en anglais, en les généralisant du collège à l'université. Cette mission a été attribuée à une entreprise privée inconnue, *People Cert*. Cette externalisation de la certification est un moyen de déposséder les enseignants de langues de l'une de leurs missions : l'évaluation des compétences langagières des étudiants dont ils ont la charge. Le SNES-FSU s'oppose au développement de la certification, informe les collègues largement des dangers de cette politique et les appelle à refuser à l'avenir d'organiser la passation de telles certifications.

GRETA

Le rectorat prévoit de fusionner les 7 GRETA de l'Académie de Normandie en 3 établissements. En plus de dégrader les conditions de travail de toutes et tous, ces fusions vont nécessairement entraîner des baisses de moyens et des suppressions de postes, renforçant la précarité déjà grande des personnels des GRETA. Le SNES-FSU, avec le SNASUB-FSU, mettra tout en œuvre pour informer les collègues et s'opposer à ces fusions. Le SNES-FSU appelle ses adhérents à signer et à faire signer la pétition de soutien à la lutte contre cette fusion.

Danger pour la démocratie dans les EPLE.

Par le décret 2020-1633, le chef d'établissement pourra à partir de novembre 2021, fixer seul l'ordre du jour du Conseil d'administration. De plus, l'installation de la commission permanente deviendra facultative et ses compétences seront fortement réduites. Cela limite encore la démocratie dans les EPLE au prétexte d'une simplification des instances. La section académique alerte les collègues de ces modifications très inquiétantes. Les chefs d'établissements, dont certaines primes ont été revalorisées récemment, restent les courroies de transmission d'un management destructeur pour le service public d'Éducation.

Préparation de rentrée 2021

Dans notre académie, les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine montrent une stabilisation démographique, puisque 210 élèves supplémentaires (sur 195 500) sont attendus à la rentrée 2021 dans les collèges et les lycées normands. Or, ce sont 150 postes qui sont de nouveau supprimés dans les établissements de second degré ! Les conditions de travail vont une nouvelle fois se dégrader dans les établissements :

- Nouvelle hausse des effectifs par classe (alors que les classes sont déjà très chargées !)
- Pression pour accepter toujours davantage d'heures supplémentaires,
- Disparition des derniers dispositifs permettant l'accompagnement des élèves, dédoublements, ...
- Attaques sur les options, notamment dans le cadre de la mise en place de la réforme du lycée puisqu'elles ne sont plus du tout « financées » dans les DHG (les LV3, l'enseignement du latin et du grec mais aussi les DNL et les sections euros, les options artistiques sont directement concernées).

Réduire les effectifs par classe est une nécessité, le gouvernement fait le choix inverse et continue sa politique de destruction du Service Public d'Éducation. Prendre en compte la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire et au confinement est indispensable, le ministère continue de prétendre faire une rentrée « normale » et laisse les chefs d'établissement gérer localement, accentuant ainsi les dérives néo managériales, les pressions sur les équipes et créant de fortes disparités entre les établissements.

Les vies scolaires sont très éprouvées depuis le début de l'année par la mise en place des protocoles sanitaires et plus globalement par le suivi des élèves toujours plus nombreux. Elles sont en première ligne et ont été très mobilisées le 1er décembre. Le rectorat n'a répondu à la situation sanitaire pour les vies scolaires que par la création de contrats précaires d'AED jusqu'en février, peu attractifs. Après la mobilisation réussie du 1er décembre, le SNES-FSU doit poursuivre et structurer la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des AED, notamment en organisant des Assemblées Générales (même virtuelles) et en les associant pleinement à la grève du 26 janvier.

Ceci doit constituer un des leviers de mobilisation pour la grève du 26 janvier pour exiger

notamment les créations de postes nécessaires pour dépasser les inégalités qui se sont encore accrues. Les élus du SNES-FSU communiqueront très rapidement les dotations aux S1 afin que les conséquences délétères de cette politique soient identifiées et combattues. Des outils d'analyse et de lutte seront donnés afin de construire des actions dans chaque établissement et coordonner les combats menés localement pour assurer la mobilisation fin janvier.

La section académique appelle les représentant.e.s des personnels élu.e.s en Conseil d'Administration à ne pas voter pour les répartitions de moyens pour la préparation de la rentrée 2021 et à s'opposer partout aux suppressions de postes et de divisions. Au-delà des quelques situations exceptionnelles d'établissements qui gagneraient des moyens, la perte de 150 postes pour un gain de 220 élèves sur l'ensemble de l'académie dans le second degré va encore accentuer la dégradation des conditions d'apprentissage et de travail des élèves, étudiants et des personnels dans l'académie.

Action

C'est une grève très largement majoritaire qu'il faut construire le 26 janvier. Alors que certains sont gagnés par le découragement ou la résignation, il faut, plus que jamais, convaincre que le rapport de force est indispensable pour contrer les attaques incessantes contre nos métiers et la profession.

Dans le cadre de la préparation de la grève du 26 janvier, la section académique

- a produit du matériel (affiches et tracts ciblant dans un premier temps la question des postes) et s'attache à le diffuser dans tous les établissements,
- appelle les collègues à se réunir en HIS et/ou assemblées et construire la mobilisation (une trame d'HIS sera envoyée dans les établissements),
- poursuit sa communication sur les réseaux sociaux, notamment vis-à-vis de la presse. La FSU a signé l'appel intersyndical à la mobilisation et à la grève le 4 février, pour l'emploi et les services publics et contre la précarité. Cette date s'articule avec la grève du 26 janvier et doit permettre de construire un plan d'action large dans les mois qui arrivent et notamment dès le mois de mars, y compris en mettant en avant la nécessité de renforcer les services publics.
- le SNES-FSU appelle également à la réussite des initiatives du groupe des 9 organisations de retraités prévues fin janvier.

Texte adopté à l'unanimité des 45 présent.e.s.